

tère avait l'intention d'enquêter auprès de la Société Radio-Canada afin de déterminer pourquoi cette Société accorde deux fois plus de temps gratuit à ceux qui cherchent à détruire le Canada qu'à ceux qui cherchent à l'unir et à le grandir?

Or, étant donné que l'honorable secrétaire d'État est présentement à la Chambre, pourrait-il nous dire s'il a l'intention de faire enquête et de faire des recommandations à Radio-Canada pour que cet organisme assume un peu plus convenablement ses responsabilités?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas sur quels faits sont fondées les allégations qui servaient de présentation à cette question, mais je puis assurer l'honorable député que la Société Radio-Canada se rappelle tous les jours à elle-même les devoirs qu'elle a dans le domaine de l'information.

[Traduction]

#### LA POSTE

##### LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE LE SAMEDI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Nous dirait-il si, à la suite des instances du comité des 35, ou d'autres organismes plus représentatifs, il a décidé de renoncer à la mesure manifestement impopulaire de la fermeture le samedi des bureaux de poste du pays?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je regrette, mais si la Chambre veut bien me le permettre, je demanderai au député de répéter sa question?

**M. Macquarrie:** Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si, vu les instances du comité des 35 ou d'autres groupes plus représentatifs, il a décidé de ne pas donner suite au projet manifestement impopulaire de fermer les bureaux de poste le samedi.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, toute initiative en vue de réduire les frais ou d'améliorer le rendement mécontentera sans doute les personnes visées. Quant à la conclusion à tirer, je ne cesse de rencontrer toutes sortes d'organismes mais jusqu'à présent je n'ai encore reçu ni invitation officielle ni instances des membres de l'opposition. Toutefois, j'estime être en mesure, lorsque nous aborderons la deuxième lecture du bill, de faire une déclaration.

[M. Caouette.]

**M. Macquarrie:** J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Comme toutes les autres voies d'accès vers une démocratie de participation semblent être bloquées, le ministre accordera-t-il ses bons offices aux membres de notre parti, en organisant une réunion qui n'aura pas lieu à huis clos et où des membres intéressés du public pourront comparaître pour présenter des instances à propos de cette question essentielle.

**L'hon. M. Kierans:** Toutes ces discussions, j'imagine, auront lieu à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi et lors de l'analyse méthodique de ses articles. Je suppose aussi que toutes les associations qui envoient du courrier directement, les éditeurs de journaux et ainsi de suite, qui m'adressent des instances quotidiennement, adressent les mêmes aux honorables vis-à-vis.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre des Postes. Comme il n'est pas fait mention, dans le bill n° C-116, d'interrompre la livraison du courrier le samedi, le ministre des Postes peut-il dire en vertu de quelle autorité il a pris cette décision?

**L'hon. M. Kierans:** En vertu du pouvoir confié au ministre des Postes, c'est-à-dire de l'autorité que lui a conférée le Parlement et qui lui permet de traiter d'un certain nombre de questions, y compris la fixation des taux du courrier de troisième et quatrième classe, sans en référer au Parlement. Il ne le fait pas de sa propre autorité; il agit d'après le Règlement de la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre admettra que la légalité de sa question est un peu douteuse. Le député ne saurait poser de question concernant l'interprétation juridique des pouvoirs des ministres.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je alors poser au ministre des Postes la question complémentaire suivante: étant donné les nombreuses protestations contre la fermeture le samedi, le ministre ne pense-t-il pas que la question devrait être tranchée par le Parlement?

**L'hon. M. Kierans:** Je crois que lorsque nous aurons fait notre déclaration, les députés examineront sans aucun doute le bien-fondé de cette décision pendant la deuxième lecture de ce bill.